RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00692
Numéro SIREN : 829 806 280
Nom ou dénomination : ABLautomobiles

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004858

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SAS ABL Automobiles — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 18 Rue des Aciéries 42000 ST ETIENNE

Numéro SIRET * 82980628000022

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	26 424	030 5 532	20 892	68 099
	Immobilisations financières * (1)		040	187 800	042	187 800	187 800
	Total I (5)		044	214 224	048 5 532	208 692	255 899
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	1 140 918	062	1 140 918	390 268
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	65 739	070	65 739	41 000
		Autres * (3)	072	599 873	074	599 873	812 335
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	43 265	086	43 265	6 516
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	1 849 795	098	1 849 795	1 250 120
	Total général (I+II)		110	2 064 019	112 5 532	2 058 487	1 506 018

PASSIF

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 50 000	50 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126 5 000	5 000
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132 12 691	11 830
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136 23 168	861
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 90 858	67 691
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 297	115
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 15 046	12 398
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 950 000)	172 1 952 285	1 425 814
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 1 967 629	1 438 328
	Total général (I + II + III)	180 2 058 487	1 506 018

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	310 276		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	43 500

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABL Automobiles

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31/12/2022	Exercice N-1 clos le 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	190 833	210 1 159 784	253 032
Production vendue : biens	215		214	
Production vendue : services *	217		218 17 582	8 693
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230 49 598	10 003
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 1 226 964	271 727
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234 1 879 486	383 208
Variation de stock (marchandises) *			236 (750 650)	(137 723)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242 55 131	21 523
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	69[illegible]	244 1 209	1 885
Rémunérations du personnel *			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements *			254 7 725	7 505
Dotations aux provisions			256 16 957	18 639
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 49 576	0
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264 1 259 434	295 037
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 (32 469)	(23 310)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS Produits financiers (III)			280 51 919	24 422
Produits exceptionnels (IV)			290 43 500	
Charges financières (V)			294	
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300 39 782	212
Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	39
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310 23 168	861

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312 23 168	314	
Réintégrations Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318		
Provisions non déductibles *										322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248						330 1 676		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		
Déductions Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997	
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350	27 516
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	354	2 672
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)										356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :											360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	372	2 672

Cegid Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	86 789		
TOTAL	86 789		
Autres participations	187 800		
TOTAL	187 800		
TOTAL GENERAL	274 589		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		60 366	26 424	26 424
TOTAL		60 366	26 424	26 424
Autres participations			187 800	187 800
TOTAL			187 800	187 800
TOTAL GENERAL		60 366	214 224	214 224

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	18 690	7 725	20 883	5 532
TOTAL	18 690	7 725	20 883	5 532
TOTAL GENERAL	18 690	7 725	20 883	5 532

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	7 725				
TOTAL	7 725				
TOTAL GENERAL	7 725				

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	32 619	16 957	49 576		
TOTAL	32 619	16 957	49 576		
TOTAL GENERAL	32 619	16 957	49 576		
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 957	49 576		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 739	65 739	
Impôts sur les bénéfices	20	20	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 577	39 577	
Groupe et associés	560 276	560 276	
TOTAL	665 612	665 612	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	297	297		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 046	15 046		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 220	2 220		
Autres impôts taxes et assimilés	65	65		
Groupe et associés	1 950 000	1 950 000		
TOTAL	1 967 629	1 967 629		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	157
Total	157

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 813
Dettes fiscales et sociales	65
Total	7 175

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABL Automobiles en garantie du remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2022	109 029-	49.23	19 746-
- BLG AUTO 31/12/2021	184 110	20.00	29 502
- HOLDING ASR 31/12/2021	586 332	35.06	157 016
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ABLautomobiles
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 18 rue des Aciéries, 42000 ST ETIENNE
829 806 280 RCS SAINT-ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 AVRIL 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 Décembre 2022

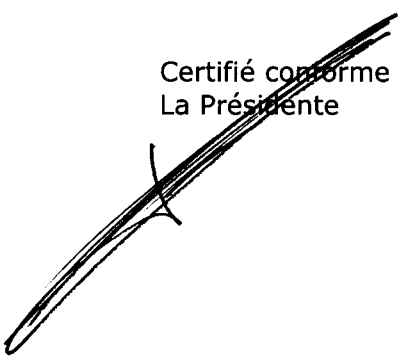
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 23 167,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 167,58 euros

- En totalité au compte "Autres Réserves".

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Présidente



AXENS AUDIT

commissaire aux comptes

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70

ABLautomobiles

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

18 rue des Aciéries

42000 SAINT ETIENNE

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2022

A l'Associée unique de la société **ABLautomobiles**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABLautomobiles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société évalue ses stocks de marchandises tel que décrit dans la note « Evaluation des matières et marchandises » de l'annexe.
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ces méthodes.

La méthode de détermination de la valeur d'inventaire des participations est décrite dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et examiné, en tant que de besoin, les données hypothèses utilisées par la société pour réaliser le calcul de la valeur d'inventaire des participations. Nous avons sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne, le 13 avril 2023

Pour AXENS AUDIT
Commissaire aux comptes

Benoît PERIN
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

SAS ABL Automobiles
42000 ST ETIENNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	26 424	5 532	20 892	68 099	47 207-	69.32-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	187 800		187 800	187 800		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	214 224	5 532	208 692	255 899	47 207-	18.45-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 140 918		1 140 918	390 268	750 650	192.34
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	65 739		65 739	41 000	24 739	60.34
	Autres créances	599 873		599 873	812 335	212 463-	26.15-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	43 265		43 265	6 516	36 749	564.00
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 849 795		1 849 795	1 250 120	599 676	47.97
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 064 019	5 532	2 058 487	1 506 018	552 468	36.68

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000)	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	12 691	11 830	861	7.28
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 168	861	22 307	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	90 858	67 691	23 168	34.23
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	297	115	182	157.76
	Emprunts et dettes financières diverses	1 950 000	1 425 000	525 000	36.84
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 046	12 398	2 648	21.36
	Dettes fiscales et sociales	2 285	814	1 471	180.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 967 629	1 438 328	529 301	36.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 058 487	1 506 018	552 469	36.68
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 967 629	1 438 328		

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	968 950	190 833	1 159 784	253 032	906 752	358.36
Production vendue de biens						
Production vendue de services	17 582		17 582	8 693	8 890	102.27
Chiffre d'affaires NET	986 533	190 833	1 177 366	261 724	915 642	349.85
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			49 576	10 000	39 576	395.76
Autres produits			22	3	19	675.96
Total des Produits d'exploitation (I)			1 226 964	271 727	955 237	351.54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			1 879 486	383 208	1 496 278	390.46
Variation de stock (marchandises)			750 650-	137 723-	612 927-	445.04-
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			55 131	21 523	33 607	156.14
Impôts, taxes et versements assimilés			1 209	1 885	676-	35.85-
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 725	7 505	220	2.93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			16 957	18 639	1 682-	9.02-
Dotations aux provisions						
Autres charges			49 576	0	49 576	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 259 434	295 037	964 396	326.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			32 469-	23 310-	9 159-	39.29-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	27 516		27 516	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 403	24 422	19-	0.08-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	51 919	24 422	27 497	112.59
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	51 919	24 422	27 497	112.59
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 450	1 112	18 338	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 500		43 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	43 500		43 500	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300	212	88	41.51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 482		39 482	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	39 782	212	39 570	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 718	212-	3 930	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		39	39-	100.00-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 322 384	296 149	1 026 234	346.53
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 299 216	295 288	1 003 928	339.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	23 168	861	22 307	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	86 789		
TOTAL	86 789		
Autres participations	187 800		
TOTAL	187 800		
TOTAL GENERAL	274 589		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		60 366	26 424	26 424
TOTAL		60 366	26 424	26 424
Autres participations			187 800	187 800
TOTAL			187 800	187 800
TOTAL GENERAL		60 366	214 224	214 224

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	18 690	7 725	20 883	5 532
TOTAL	18 690	7 725	20 883	5 532
TOTAL GENERAL	18 690	7 725	20 883	5 532

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	7 725				
TOTAL	7 725				
TOTAL GENERAL	7 725				

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	32 619	16 957	49 576		
TOTAL	32 619	16 957	49 576		
TOTAL GENERAL	32 619	16 957	49 576		
Dont dotations et reprises d'exploitation		16 957	49 576		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	65 739	65 739	
Impôts sur les bénéfices	20	20	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 577	39 577	
Groupe et associés	560 276	560 276	
TOTAL	665 612	665 612	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	297	297		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 046	15 046		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 220	2 220		
Autres impôts taxes et assimilés	65	65		
Groupe et associés	1 950 000	1 950 000		
TOTAL	1 967 629	1 967 629		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

COMMISSAIRES AUX COMPTES AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	157
Total	157

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	297
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 813
Dettes fiscales et sociales	65
Total	7 175

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Nantissement de 50 parts de la SCI du 51 rue James Jackson au profit d'ABL Automobiles en garantie du remboursement du compte courant de la SARL FJ Holding.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- FJ HOLDING 30/06/2022	109 029	49.23	19 746
- BLG AUTO 31/12/2021	184 110	20.00	29 502
- HOLDING ASR 31/12/2021	586 332	35.06	157 016
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

COMMISSAIRES AUX COMPTES
AXENS AUDIT